

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 avril 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 030 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex

- date de convocation le 14 avril 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-Jes-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Marc Chauvin à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Jean-Marc Léoutre - de Lionel Mithieux à Michel Dyen

- conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoza - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Alain Thieffenat - Philippe Trepier - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 20 avril 2017

délibération n° 058-17

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 030 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 084-16, le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : VRD,
- lot 2 : béton désactivé et matricé,
- lot 3 : éclairage public.

Les travaux du lot 3 ont fait l'objet d'un marché F16-030 attribué à l'entreprise Bronnaz SAS – Enseigne Citeos pour un montant global de 42 494,00 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle incluses).

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par les maîtres d'ouvrage. Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont donc été revues à la hausse ou à la baisse.

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au marché du lot 3 qui s'élève à 656,00 € HT correspondant à une augmentation de 1,54 % du marché de base, soit un montant global de 43 150,00 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 084-16 du Bureau du 4 mai 2016, approuvant le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du carrefour des Portiques et de la rue des Allobroges sur la commune de La Motte-Servolex,

Vu le marché de travaux F16-030,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F16-030 relatif aux travaux d'aménagement du carrefour des Portiques et de la rue des Allobroges sur la commune de La Motte-Servolex,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 058-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F16 030 relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Allobroges et du carrefour des Portiques sur la commune de La Motte-Servolex

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 20 avril 2017

Annexe : Avenant 1 Marché F16030 Portiques/Allobroges Motte-Servolex;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170420-lmc1H19436H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19436H1

Date de transmission en Préfecture : 02 mai 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mai 2017